

Annexe : Conditions Particulières relatives à l'offre « Accompagnement Juridique RH »

Les présentes conditions particulières de prestations de services ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Éditions TISSOT (« ci-après l'Éditeur ») fournissent au client qui l'accepte (ci-après le « Client ») une prestation de services, strictement personnelle, incessible et non exclusive, relative au service « Accompagnement Juridique RH » (ci-après le « Service »), décrit ci-dessous et dans sa documentation commerciale.

1. Nature du Service

1.1. Le Service a pour objet la recherche et la fourniture d'informations et renseignements juridiques à caractère documentaire par des juristes confirmés basés sur toutes les sources légales, réglementaires et conventionnelles françaises et de tout contenu documentaire issus des fonds documentaires des Éditions TISSOT relativement à un problème donné exposé par le Client.

1.2. Le Service porte sur tous les domaines juridiques du droit du travail traités dans les fonds documentaires de l'Éditeur.

1.3. Conformément à la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990, le Service a pour seul objet de fournir des renseignements et informations à caractère documentaire. En aucun cas, le Service ne saurait être assimilé ou se substituer à une consultation juridique telle que la fourniture d'un avis ou d'un conseil fondé sur l'application d'une règle de droit en vue notamment d'une éventuelle prise de décision. Pour toute consultation juridique, le client doit se rapprocher, par ses propres moyens, d'un avocat ou de toute autre personne habilitée par la loi.

1.4. En outre, les informations échangées dans le cadre du Service sont et demeurent strictement confidentielles entre le Client, l'Éditeur et les juristes fournissant les réponses conformément à l'article 7.

2. Offres de Service

Le Service est destiné à toute entreprise privée, disposant de salariés, à l'exclusion des cabinets conseils, d'expertise comptable ou de toute autre structure ou organisation fournissant de l'information juridique en droit du travail à des tiers.

Le Service est proposé sous forme d'abonnement à un tarif défini par tranche d'effectif, selon le nombre de salariés de l'entreprise au moment de la validation de la commande.

L'Éditeur a la possibilité de demander la justification de l'effectif annoncé par le Client.

3. Description de l'Abonnement au Service

3.1. Le Service donne droit à un service d'information juridique de manière illimitée (sous réserve d'une utilisation raisonnable) dont le fonctionnement est décrit à l'article 4.

3.2. L'Abonnement est souscrit directement sur le site ou après un échange avec un représentant des Éditions TISSOT et la signature du devis qu'il aura transmis au Client.

L'Abonnement entre en vigueur à compter de la date de souscription.

Il est conclu pour une période initiale d'abonnement d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction.

3.3. En cas de dépassement, en cours d'abonnement, de l'effectif global de l'entreprise, le Client doit informer l'Éditeur, par courrier, dans les trois (3) mois suivant le dépassement de l'effectif. L'Éditeur proposera alors un abonnement adapté au nouvel effectif du Client.

Pour toute fausse déclaration, l'Éditeur se réserve le droit de supprimer à tout moment l'abonnement et l'accès au Service et ce sans remboursement ni compensation :

en cas de fausse déclaration constatée concernant l'effectif global de l'entreprise ;

en cas de dépassement, en cours d'abonnement, de l'effectif global de l'entreprise et qui n'aurait pas été porté à la connaissance de l'Éditeur, sous trois (3) mois, par courrier.

3.4. L'abonnement peut être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période de renouvellement.

4. Fonctionnement et accessibilité du Service

4.1. L'accès au Service se fait exclusivement via Internet. Pour ce faire, les Éditions TISSOT mettent à la disposition du Client un accès sécurisé à une plateforme numérique pour y poser ses questions par écrit. L'un des juristes de l'Éditeur prend alors en charge la question et y apporte une réponse écrite sur cette même plateforme.

Une fois la commande passée, le compte du Client est créé et les codes d'accès à la plateforme numérique sécurisée lui sont envoyés par mail, à l'adresse communiquée lors de la commande.

La plateforme est accessible en permanence, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf évènements hors de contrôle de l'Éditeur ou de ses partenaires ou intervention de maintenance notamment, et en cas d'évènement de force majeure.

Outre de soumettre une nouvelle question, le Client retrouve sur la plateforme l'historique des questions qu'il a posées et les réponses des Éditions TISSOT.

4.2. L'Éditeur s'engage à apporter une réponse le plus rapidement possible et dans un délai maximal de 48h ouvrées, sauf en cas d'évènement de force majeure, après réception par l'Éditeur de la demande complète.

En cas de question en droit du travail nécessitant une recherche complexe, ce délai pourrait éventuellement être dépassé, les Éditions TISSOT s'engagent alors à prévenir le Client et à faire tous ses efforts pour apporter une réponse dans les meilleurs délais.

De même, si la question posée manque de précision ou de contexte, notamment pour déterminer quel texte légal s'applique, l'Éditeur sera amené à demander des informations complémentaires au Client. Le délai de réponse final sera dès lors ajusté et assujéti à la réactivité du Client.

5. Engagements et responsabilités du Client

5.1. Le Client doit s'assurer de la compatibilité de son environnement technique et de la configuration minimale requise pour l'utilisation et l'accès à la plateforme numérique du Service.

5.2. Le Client s'engage à ne pas communiquer les codes d'accès à la plateforme numérique du Service à des tiers. Il est responsable du maintien de la confidentialité de ces codes d'accès et des restrictions d'accès à son ordinateur. Si le Client découvre ou a des raisons de croire que ses codes d'accès sont connus de quelqu'un d'autre, ou qu'ils sont utilisés ou susceptibles d'être utilisés de manière non autorisée, il doit en informer l'Éditeur immédiatement par tout moyen, notamment en lui écrivant à l'adresse mail suivante : service.client@editions-tissot.fr. Les Éditions TISSOT ne sauraient encourir de responsabilité pour tout préjudice subi à la suite d'une utilisation illicite, frauduleuse ou abusive des codes d'accès du Client par une personne que non autorisée.

5.3. L'Abonnement est conclu intuitu personae. Le Client s'interdit de céder son Abonnement et/ou tout droit et obligation qui en découlent à un tiers par quelque moyen que ce soit. Toute utilisation de l'Abonnement par un tiers pourra entraîner sa résiliation immédiate.

5.4. Dans le cadre de l'Abonnement, le Client peut poser autant de questions qu'il le souhaite à condition que chaque question (i) porte sur l'application du droit du travail dans son entreprise et que (ii) chaque nouvelle question soit posée via la plateforme numérique dédiée.

Le Client s'engage à ne pas poser de questions qui portent atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou qui auraient trait à des activités illicites.

5.6. Le Client reste seul juge du contenu des réponses fournies et demeure seul responsable, en sa qualité de professionnel, de l'utilisation qu'il fait des réponses obtenues et des éventuels documents à sa disposition dans le cadre du Service.

6. Engagements et responsabilités de l'Éditeur

6.1. Au moment de leur communication au Client, les renseignements fournis sont fiables et retracent le dernier état connu du droit. Cependant, compte tenu de l'évolution permanente de la législation et de la jurisprudence, ces réponses sont susceptibles d'évoluer postérieurement à la réponse fournie. En outre, l'Éditeur ne garantit pas l'exhaustivité des sources utilisées. En tout état de cause, les obligations souscrites par l'Éditeur sont des obligations de moyens.

6.2. Les échanges avec les juristes qui fournissent le Service entrent dans le cadre de renseignement à caractère documentaire. Le Client ne saurait en aucun cas faire valoir ces échanges

dans un cadre légal. Aucun des échanges avec le Client ne saurait être légalement recevable devant un tribunal, une administration, une autorité administrative, un syndicat ou autre.

6.3. La responsabilité de l'Éditeur ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Client ou un tiers résultant du renseignement ou de la documentation fournis au Client. En conséquence, le Client s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation des réponses ou de la documentation fournies dans le cadre du Service.

6.4. Si toutefois, la responsabilité de l'Éditeur était établie dans l'insuffisance d'un renseignement fourni au Client, les dommages et intérêts et toutes réparations qui en découleraient, toutes causes confondues, seraient limitées au remboursement du coût de l'Abonnement payé par le Client au titre de l'année en cours.

6.5. L'Éditeur s'engage, sur demande écrite du Client, à ne pas conserver les questions posées, les éventuels documents transmis et les réponses obtenues après le terme de son Abonnement.

6.6. L'Éditeur se réserve le droit d'envoyer au Client des e-mails personnalisés à l'adresse e-mail communiquée lors de la commande pour l'avertir de l'arrivée d'un message dans son espace de la plateforme numérique du Service.

7. Confidentialité

Toutes les informations échangées entre les Parties ou dont elles auraient connaissance lors de l'exécution du Contrat, notamment les données du Client, seront considérées comme confidentielles. Chacune des Parties s'engage à les protéger et à ne pas les divulguer à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent à respecter le présent engagement de confidentialité pendant six (6) mois à compter de la date d'expiration de l'Abonnement, pour quelque cause que ce soit.

8. Propriété intellectuelle

La documentation fournie dans le cadre du Service et les éléments contenus sur les pages du site internet relatives au Service sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle et ne peuvent être reproduits, partiellement ou intégralement, sans accord préalable de l'Éditeur.

Toute reproduction de la documentation à des fins autres que l'usage personnel et professionnel est interdite

9. Résiliation

Les modalités de résiliation en cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations sont les suivantes :

9.1. Chacune des Parties peut résilier le Contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, pour manquement de l'autre Partie à l'une de ses obligations essentielles, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, et ce sans préjudice des dommages-intérêts qu'elle pourrait réclamer.

9.2. L'Éditeur peut résilier le Contrat immédiatement et de plein droit, nonobstant l'exécution par le Client de ses obligations contractuelles, en cas de procédure collective engagée à l'encontre du Client, de sa dissolution, ou cession d'activité, après notification écrite au Client ou au mandataire judiciaire.

9.3. Dans tous les cas de résiliation du Contrat, le Client s'engage à payer à l'Éditeur le montant des prestations restant dû en fonction de l'Abonnement souscrit. Les sommes versées ne sont pas exclusives de la réparation de l'entier préjudice subi du fait de cette résiliation.

10. Références

L'Éditeur est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.